Communauté de Communes Côte ouest Centre Manche

Espace jeunes

Activités pour les ados

PROJET PEDAGOGIQUE 2024-2025

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs constitue une réflexion collective qui définit les objectifs éducatifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre. Il n'est pas figé, il peut se voir modifier à tout moment, ce projet est un support permanent pour les animateurs.

SOMMAIRE

CONTEXTE P. 1

PROJET : ESPACE JEUNES P. 2

CHAMPS D'ACTION ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUE P. 3

EVALUATION P. 7

ANNEXE 1 : REGLEMENT INTERIEUR P. 8

ANNEXE 2 : FICHE D'INSCRIPTION P. 9

CONTEXTE : La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

La **COCM** est née de la fusion des Communautés de Communes de La Haye du Puits, de Lessay et de Sèves-Taute (Périers) au 1 er janvier 2017, à la suite de la loi NOTRe.

Cette dernière est composée de 3 pôles possédant chacun une spécificité :

- Un pôle Administratif situé à La Haye
- Un pôle Politiques Publiques situé à Lessay
- Un pôle Services à la Population situé à Périers.

La **COCM** est dotée d'un service enfance-jeunesse-parentalité qui dépend du pôle de Périers. Ce service répond aux besoins et aux attentes de chacun. C'est un lieu de rencontre, d'écoute et d'échange pour les jeunes et leurs familles, pour les professionnels et les bénévoles en charge de la petite enfance et de la jeunesse : écoles, associations, assistants maternels, etc...

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche développe une politique globale en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille à travers un Projet Educatif Local.

Dans son projet éducatif, la communauté de communes propose 6 axes :

- Développer une action permanente prenant en compte l'aménagement des activités et des rythmes de vie des enfants, des jeunes et de leur famille
- Accompagner les familles dans leur fonction parentale
- Aider l'enfant et le jeune à grandir
- Favoriser l'expression, la responsabilité et la citoyenneté chez les enfants et les jeunes
- Favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives, culturelles, d'animation et aux services
- Prévenir les conduites à risques et promouvoir une hygiène de vie

Plusieurs Accueils Collectifs de Mineurs en dépendent dont celui de Périers regroupant :

- La cabane o mômes (3-10 ans)
- L'Espace jeunes (11-17 ans)

Les objectifs généraux du projet pédagogique émanent du projet éducatif local.

L'écriture du projet pédagogique est un travail réalisé entre la direction et l'équipe d'animateurs, animatrices.

PROJET : Espace Jeunes

1) Fonctionnement :

L'espace Jeunes est ouvert sur toutes les périodes de vacances scolaires de 13h30 à 18h du lundi au vendredi (sauf jours fériés et vacances de décembre), sous réserve de modification du à l'emploi du temps.
Il est également ouvert tous les mercredis de 13h30 à 18h et les vendredis soir de 17h à 19h pendant les périodes scolaires.

Localisation de l'espace jeunes :

L'espace jeunes est situé dans les locaux de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche Pôle de Périers, aux 4 Place du Fairage à côté du collège.
L'entrée de l'espace jeune se trouve au chemin des Arguilliers (rue du gymnase).

Inscription :

Chaque famille aura une fiche de renseignements à remplir et à nous retourner datée et signée par le responsable du jeune et le jeune lui-même. Une cotisation de 15€ / année scolaire sera demandée pour valider l'inscription du jeune de septembre à août, soit une année scolaire.
Cette fiche permet un accès libre à l'espace jeunes : elle permet au jeune de participer à toutes les activités proposées, activités sportives et culturelles.
La fiche de renseignement est à retirer à la Communauté de Communes ou téléchargeable sur le site internet (www.cocm.fr).
Les inscriptions aux sorties sont à réaliser auprès du responsable de l'Espace Jeunes (espacejeunes@cocm.fr ou 02.33.76.73.39)

2) L'équipe :

Karine Guesnon
Responsable su service Enfance, Jeunesse et Parentalité

↓

Elodie Larquemain
Directrice ACM

↓

Clémence ROULET
Référente EJ – BPJEPS LTP – PSC1
Morgan COLETTE
Animateur sportif – BPJEPS APT – PSC1

CHAMPS D'ACTION ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

OFFRIR UN LIEU D'EPANOUISSEMENT POUR LES JEUNES

➔ Être attentif au bien-être de nos jeunes
- En étant deux animateurs sur tous les temps d'ouverture pour permettre plusieurs propositions d'activités ainsi qu'un temps individuel si besoin est.
- En prenant en compte la différence d'âge de nos ados
- Se former et offrir une présence sur les réseaux sociaux via les Promeneurs du Net.

➔ Donner une place à part entière au divertissement
- Proposition d'une animation créative et une animation sportive par mercredi ou jour de vacances.
- Organisation de journées spéciales : Tournoi, journée à thème, rencontres avec d'autres publics.
- Proposition de sorties loisirs
- Proposition de soirées à thème

➔ Laisser la place aux idées et aux initiatives de chacun
- Aménagement de l'espace permettant à chacun de trouver une place selon ce qu'il veut faire
- Aménagement visuel du matériel pour ouvrir le champ des possibles.
- Organisation du goûter quotidien avec tous nos jeunes pour provoquer les discussions, les propositions, les idées.

➔ Valoriser l'autonomie
- Par un aménagement visuel et logique, encourager à chercher ce dont on a besoin et se servir soi-même
- En faisant signer des autorisations aux parents pour permettre l'adaptation des règles à chacun notamment sur les allers et venues de chacun.

➔ Agir sur le manque de mobilité de nos jeunes
- Organisation de sorties avec les transports en commun
- Laisser la place au temps libre et à l'autonomie dans des villes proches de l'Espace Jeunes

ŒUVRER POUR LE VIVRE ENSEMBLE

➔ Sensibiliser à la vie en collectivité
- En faisant prendre conscience du partage de nos locaux
- En veillant à la bonne répartition des tâches ménagères (goûters, vaisselle, rangement, balai…)
- En veillant au respect des règles de politesse.
- En veillant à ce que chacun puisse profiter des infrastructures et du matériel.

➔ Offrir un lieu de médiation en cas de conflit au sein de l'espace jeunes ou en dehors
- En prenant le temps d'écouter nos jeunes sur chaque temps de la journée
- En aidant le jeune à trouver des solutions
- En encourageant la communication
- En offrant un vrai temps de régulation dans le bureau si besoin est.

TRAVAILLER AVEC ET POUR LES FAMILLES

➔ Ouvrir à tous les jeunes de 11 ans à 17 ans
- En veillant au coût financier pour les familles
- En permettant l'accueil avec PAI
- En accueillant les jeunes peu importe leur lieu de vie

➔ Mettre en place une bonne communication avec les familles
- Mise en place de mailing les mêmes jours que l'ACM
- Nourrir les réseaux de nos programmes
- Prendre le temps d'échanger avec les parents venant à l'espace jeunes.

➔ Faire connaître les différents services de la structure via notre communication
- Mailing du programme des animations familles
- Communication autour de la Ludothèque

➔ Organiser un ou des temps invitant les familles entre nos murs
- Organiser une 2ème édition de « Ramène ton Gramp' »
- Réfléchir à un évènement pour les parents.

➔ Pouvoir être ressource pour les familles
- En soignant la relation parents-animateurs
- Aménagement du bureau pour permettre de recevoir les familles
- Se former et se renseigner sur les différentes structures ressources pour une famille d'adolescent (Maison des ados, addictions, CMPEA, planning familial, etc…)
- Se rendre disponible pour toutes demandes de rendez-vous ou par mail.

➔ Permettre aux familles de choisir les règles d'allers et venues de leurs ados.

PROMOUVOIR LA SANTE, L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE

➔ Organisation de temps de prévention santé de manière ludique
- En utilisant des jeux prévus pour cela
- En discutant avec les jeunes sur leurs habitudes (nutrition, écrans…)
- En soignant l'offre de documentation santé

➔ Utiliser le sport comme outil de rencontre
- En encourageant les nouveaux arrivants à participer aux animations sportives
- En organisant des rencontres sportives avec différents publics

➔ Offrir une écoute adulte bienveillante
- En veillant à ne pas faire preuve de jugement
- En ouvrant la porte au dialogue

➔ Encourager les jeunes à se surpasser
- Valorisation des efforts de chacun
- En imposant aux jeunes de finir ce qu'ils commencent

➔ Faire découvrir de nouvelles pratiques
- En restant informés des nouveautés
- En se formant régulièrement
- Programmation d'interventions extérieurs

➔ Utiliser les infrastructures du territoire
  • Gymnase
  • DOJO
  • Plateau scolaire
  • Stade
  • Parc
  • Tennis couvert
➔ Encourager l'activité physique quotidienne
  • Organisation de balades à pied, de randonnée, de balades en vélos.
  • Limitation des écrans
  • Offre de matériel sportif à l'espace jeunes.

DEVELOPPER LA NOTION DE PROJET ET DE PARTENARIAT

➔ Encourager les projets individuels
  • Ecoute active
  • Orientation du jeune vers des organismes ou autres
  • Offre de conseils
  • Mise en relation avec des jeunes ayant le même projet, des professionnels ou autre.
➔ Terminer le projet ARCADE commencé il y a plusieurs années
  • Partenariat avec l'EPN et l'Outil en main
➔ Accompagner un groupe dans une action humanitaire
  • Donner la possibilité de faire les premiers pas dans le bénévolat.

ORGANISER UN MINI CAMP ET UNE NUITEE PAR AN

➔ Faire sortir de sa zone de confort
  • Dormir au camping, montage du camp
  • Par des activités permettant de se dépasser
➔ Développer l'autonomie
  • Organisation de la vie quotidienne
  • Organisation de ses propres affaires
  • Gestion des horaires et des tâches ménagères
➔ Faire partir les jeunes en dehors de leur famille
➔ Travailler le vivre ensemble sur tous les temps du camp

EVALUATION

D’un point de vue quantitatif, chaque temps passé à l’espace jeunes est comptabilisé. Cela nous permet de faire des bilans de présences très précis. Nous allons prochainement améliorer notre outil pour permettre un bilan par âge, temps de l’année, temps de la semaine.

D’un point de vue qualitatif, nous échangeons chaque semaine avec l’’équipe ACM lors de la réunion hebdomadaire. D’autre part, en binôme, nous mettons en commun les retours et les idées reçus chaque semaine. En mi-année ainsi qu’en fin d’année, un rendez-vous formel avec la direction permettra d’échanger sur chaque objectif du projet ainsi que sur nos engagements.

Régulièrement, des discussions autour de jeux, de temps informels ou encore lors des goûters, les ados échangent avec nous sur leurs impressions, besoins et envies.

Tout au long de l’année, les animateurs et la directrice seront prêts à écouter toutes remarques constructives, des jeunes ou des familles, pour faire évoluer le fonctionnement, les animations, ou autres points.

ANNEXE 1

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement est distribué à toutes les familles.

Nous vous demandons de bien le respecter et de le lire avec votre Jeune.

Périodes d'ouverture et horaires :

L'Espace Jeunes est situé dans les locaux de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche Pôle de Périers, aux 4 Place du Fairage à côté du collège.
L'entrée de l'Espace Jeunes se trouve au chemin des Arguilliers (rue du gymnase).

L'Espace Jeunes est ouvert :

- **Les mercredis** à partir de 13h30 jusqu'à 18h et **les vendredis** à partir de 17h jusqu'à 19h.
- **Les vacances scolaires** à partir de 13h30 jusqu'à 18h pour l'accueil libre avec des horaires spécifiques pour les sorties, soirées, journées…

Arrivée et départ des jeunes :

Le jeune s'engage, dès son arrivée et à son départ, à remplir le registre accueil libre et à le signer chaque jour et même plusieurs fois par jour quand il a la possibilité d'effectuer des allers et venues comme bon lui semble.
Le parent, ou responsable légal, est seul responsable sur la décision des autorisations de sorties détaillées sur la fiche de renseignement.
La Communauté de Communes est responsable du jeune quand il est présent dans le local.

Les parents sont responsables de leur enfant dès qu'il quitte le local ou le gymnase, quel que soit l'heure à laquelle il le quitte (en fonction des autorisations signées).
Le parent ou responsable légal pourra à tout moment revenir sur sa décision d'autorisation.

Les inscriptions

Chaque famille aura une fiche de renseignements à remplir et à nous retourner datée et signée par le responsable du jeune et le jeune lui-même.
Une cotisation de 15€/année scolaire sera demandé pour valider l'inscription du jeune à l'espace de **septembre à août**, soit une année scolaire.

Cette fiche permet un accès libre à l'Espace Jeunes : elle permet au jeune de participer à toutes les activités proposées, activités sportives et culturelles.
La fiche de renseignement est à retirer à la Communauté de Communes ou téléchargeable sur le site internet (www.cocm.fr).

Les inscriptions aux sorties sont à réaliser auprès du responsable de l'Espace Jeunes (espacejeunes@cocm.fr ou 02.33.76.73.39)
Les inscriptions uniquement pour les sorties ne sont pas prioritaires. En cas de manque de place, la priorité sera faite aux jeunes présents de manière régulière.

Les repas :

Depuis septembre 2023, les goûters sont fournis par l'Espace Jeunes sur les mercredis après-midi et vacances scolaires.

Tous les enfants ayant un **régime alimentaire** à respecter (allergies, religion, …) sont accueillis à l'Espace jeunes. Selon le degré du régime alimentaire, la famille devra mettre en place un protocole d'accueil individualisé établi avec le médecin et l'Espace jeunes. Les allergies sont à préciser sur la fiche de renseignement du jeune.

Facturation et paiement :

La cotisation annuelle de 15€ permet de valider l'inscription du jeune à l'Accueil libre de l'EJ.
Tous autres paiements (sorties, soirées, nuitées…) doivent être payés à réception de la facture à chaque fin de période. Concernant l'été, les familles ont la possibilité de payer tous les 15 jours (la famille doit en faire la demande).

Chaque paiement doit être effectué auprès de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche. Le règlement peut être effectué par chèque bancaire (à l'ordre « Régie Jeunesse et Sport COCM), espèce, chèques vacances, chèques CESU, SPOT50.

En cas de non-paiement à la date limite mentionnée sur la facture, la collectivité enverra un rappel avec une nouvelle date de règlement. A défaut de paiement dans les délais, le Trésor Public procédera à une mise en recouvrement.

L'Espace Jeunes se réserve le droit de refuser l'accueil d'un jeune, dès lors que le règlement de la facture n'a pas été régularisé lors du rappel.

Les absences :

Toute absence, aux activités payantes, non signalée sera facturée (sauf certificat médical délivré).
Les mini-camps : seules les absences qui peuvent être remplacées du fait d'une liste d'attente pourront entraîner un remboursement total du séjour.

Assurances :

Les jeunes doivent obligatoirement être assurés pour toutes les activités proposées (ainsi que les sorties). Vous devez vérifier que votre assurance personnelle couvre à la fois **la responsabilité civile et individuelle corporelle.** Une attestation devra être fournie.

Les responsabilités et règles de vie :

1. Droits et devoirs du jeune

Le jeune doit obligatoirement respecter les lieux, les autres jeunes, les animateurs présents, et le matériel mis à disposition, qu'il peut utiliser en autonomie.
Le jeune pourra apporter du matériel lui appartenant (Guitare, activités manuelles, portable…). Le matériel sera sous sa responsabilité, la Communauté de Communes ne pourra en aucun cas en assurer la responsabilité.
Toutes dégradations intérieures ou extérieures du local ou du gymnase seront facturées à la famille responsable du jeune.
Le jeune s'engage à faire attention au temps passé sur les jeux vidéo afin que les autres puissent y avoir accès.
Le jeune s'engage, dès son arrivée et à son départ, à remplir le registre accueil libre et à le signer chaque jour et même plusieurs fois par jour quand il a le droit d'effectuer des allées et venues comme bon lui semble.
Tout vêtement non réclamé dans l'année sera donné aux associations locales.

2. Interdictions pouvant mener à l'exclusion

Le jeune n'a pas le droit de fumer à l'intérieur de l'espace, du gymnase et aux abords extérieurs des locaux.
Le jeune n'a pas le droit de boire ni d'apporter de boissons alcoolisées à l'intérieur de l'espace ou du gymnase.
Le jeune ne doit pas faire acte de violence verbale ou physique.
Il est interdit d'insulter, de discriminer, de harceler.
Les propos et les actes racistes, antisémites, sexistes, homophobes sont interdits par la loi.
Nous sommes dans un lieu public, toutes ces interdictions sont justifiées et pourront faire l'objet de mesures appropriées, allant de l'avertissement à l'exclusion partielle ou définitive du jeune, après entretien avec la famille.

3. Droits et devoirs de l'animateur

L'animateur s'engage à être à l'écoute des jeunes qui fréquentent le lieu.
L'animateur s'engage à respecter et à faire respecter à tous les jeunes présents dans ce lieu le règlement.
L'animateur intervient en tant que médiateur sur les conflits quel que soit l'origine de ceux-ci, s'il le juge nécessaire.
L'animateur intervient sur la question du niveau sonore dans les locaux et aux alentours.
L'animateur s'engage à faire attention à ce que les jeunes ne passent pas toutes la journée sur les jeux vidéo et que tous puissent en profiter.

Pendant leur séjour à l'Espace jeunes, les jeunes sont sous la responsabilité de la directrice.
Le parent ou responsable légal exerce sa responsabilité dès qu'il reprend le jeune ou que le jeune repart seul (suivant l'autorisation signée).
Pour toutes situations particulières (garde exclusive, …) la directrice devra en être informée, et avoir une attestation écrite.

***Tout traitement médical occasionnel doit nous être signalé** et donné à l'équipe d'animation avec une ordonnance du médecin.

Annexe 2

Partie à remplir recto/verso, signée et datée, et à redonner à l'Espace Jeunes

Fiche de renseignement 2024

Nom & Prénom du jeune : .....

Date de naissance : ..... N° Portable : .....

Mail ou Facebook du jeune : .....

Nom du/des responsable(s) légaux :

.....

N° fixe : ..... / N°Portable :.....

Adresse :.....

.....

.....

Mail :.....

Dépend du régime : ☐ CAF ☐ MSA ☐ Autres:.....

Caisses d'Allocations : .....

N° allocataire : .....

Renseignements médicaux:

Nom du médecin :..... N° Tél. : .....

À savoir :

- Allergies (précisez) : .....
- Traitement(s) : .....
- Asthmes : ☐ OUI ☐ NON

Autres .....

Vaccins obligatoires :

Poliomyélite : dernier vaccin le : .....

Ou Tétracocq : dernier vaccin le : .....

Ou DT Polio : dernier vaccin le : .....

VERSO

Autorisation

L'Espace Jeunes fonctionne sur un système d'accueil libre, le jeune peut s'il le souhaite et s'il est autorisé, quitter quand il veut l'établissement.

Le responsable légal pourra à tout moment revenir sur sa décision d'autorisation.

J'autorise (Prénom/Nom du jeune) .....

(Entourez la réponse)

- à participer à toutes les activités de l'Espace Jeunes : OUI NON
- à se déplacer en voiture ou en minibus si besoin : OUI NON
- à aller et venir seul du gymnase à l'Espace Jeunes,

  Pour les activités sportives : OUI NON
- à partir et revenir à l'Espace Jeunes quand il le souhaite : OUI NON
- à repartir seul lors des soirées (après 22h) : OUI NON
- à être pris en photo/film lors d'activités : OUI NON

J'autorise, La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dont le siège social est situé 20 rue des Aubépines à La Haye (50250) à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, sans contrepartie (notamment financière), la (les) photographie(s), le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) représentant mon enfant. Les œuvres précitées seront utilisées par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche ou l'un de ses partenaires afin de communiquer sur les actions, évènements et projets de la collectivité ou de ses partenaires.

- Sur les documents de la COCM OUI NON
- Sur le site de COCM OUI NON
- Sur notre page Facebook OUI NON
- Pour la presse OUI NON
- Sur notre page YouTube (création de film, reportage...) OUI NON

Signature pour validation des informations données et respect du règlement intérieur :

DATE :

Signature du responsable légal : **Signature du jeune :**

CONTACT

02.33.76.73.39

07.63.56.63.30

espacejeunes@cocm.fr